a dat, votre éducation a été toute militaire; i je rois n'avoir jamais appris de ma vie qu'un acte aussi formidable ait été produit par un général envers des soldats, et

au milieu d'une armée régulière parmi laquelle vous prèchez la désobéissance et la \*édition.\* Il termina en disant au général : \* l.cs soldats, en campagne, n'ont qu'un droit, c'est celui d'obéir : sinon, comment piétendre vous faire respecter vousmême?

Le langage du ministre de la guerre fut si ferme et si menaçant que le général Trochu n'y revint plus.

Il est un autre incident, Messieurs, que ma byauté me fait un devoir de ne pas vous taine, au devant duquel même je dois me

Est-il vrai que le Conseil des ministres ait donné l'ordre d'aller dégager l'armée de Bazaine bloquée à Metz ? Le Conseil des ministres n'avait pas d'ordres à donner aux généraux commandant en chef.

Est-il viai que le Conseil des ministres ait été d'avis de ne pas abandonner à elle-même l'armée de Bazaine!

Le fait est exact; et au moment où il délibérait sur cette grave question, reculant devant l'idée de n'opérer aucune tentative, den'envoyer aucun secours, le ministère recevait du maréchal Mac-Mahou une dépèche lui annoncant que, d'après un avis qui venait de lui parvenir de la part du maréchal Bezaine, il se portait à son secours avec son armée.

On s'est, des le principe, emparé de ce fait, on l'a transformé en un grief polltique pour s'en servir contre ceux qui étaient aux affaires avant le 4 septembre, sans se rendre compte de l'époque à laquelle ils avaient pris les affaires, et des honorables motifs qui, au dernier moment, avaient dicté leur acceptation.

Quelle était la situation? Le ministère du 10 noût avait été constitué après les affaires désastreuses de Wissembourg, Reischoffen et de Forbach; l'armée, formée par petits groupes, ainsi qu'on l'a si justement blâmé, avait été, pour ainsi dire, coupée en deux par les efforts des Prussiens.

Le corps commendé par Mac-Mahon avait fait rétraite et s'était replié en désordre sur Châlons, en il se reconstituait.

Brazaine, rommé genéral en chef, séparé de Mac-Mahon, se concentrait à Metz, et l'on nous as-unait alors qu'après l'affaire de Gravelotte, qui n'a été pour nos armes ni une victoire ni un échec, mais qui a été, suivant la paroie mémorable de M. Thiers, « une des plus grandes bataille du siècle », l'armée de Bazaine était bloquée, enlacée dans un crocle de fer sous les murs de Metz avec l'impossibilité radicale, déjà à cette époque, j'appeile l'attention de la commission d'enquête sur ce fait, de se dégager au moy en de ses propres forces.

Ici, Messieurs, il ne m'appartenait pas à moi, ministre de l'instruction publique, pas plus qu'il n'appartenait à mes autres collègues représentant l'élément civil dans le cabinet, de juger, de trancher la question stratégique. Etait-il possible, était-il impossible de dégager l'armée de Bazaine; fallait-il revenir sur Paris ou se diriger vers Metz? Les hommes de guerre, les hommes du métier qui appartenaient au Conseil, qui s'étaient illustrés par de grandes entreprises et de sérieux travaux, étrient seuls aptes à décider cette grave question.

Ils viendront s'expliquer devant vous; ils vous donneront les motifs qui ont dominé leur pensée. Quant à moi, je le déclare, j'ai jugé avec mon bon sons et ma conscience.

— Je me suis dit : « où est la France? La où est le drapeau, là où est l'armée, là où est le danger. « Laisser sciemment massacrer ou capituler une armée de 156,000 hommes, serait un acte dont l'histoire aucienne et moderne ne nous a pas jusqu'à ce jour donné l'exemple.

La laisser saus nouvelles, saus secours, dévorée par la famine au cœur de la France, à la merci d'un ennemi implacable, mieux vaut mille fois succomber avec honneur que s'abriter sous les murs de Paris, où des centaines de milliers, de défenseurs seront prèts à recevoir l'ennemi, à le maltri er, à le repousser peut-être, grâce à l'appui formidable que leur donnent nos forteresses et nos remparts inexpugnables; ramener l'armée vers Paris, c'est nous faire accuser de la donner comme cortége à l'Empereur pour sauvegarder sa personne; de n'avoir qu'une pensée,

un mobile, le salut de la dynastie en sacrifiant l'honneur, le s et de la patrie.

Tout cela je vous l'idéclare, mes chers collègues, révoltait mo bou seus et ma conscience, et, réduisant ma pensée à sa plus simple expression, je me disais : Lorsque un homme tombe dans un gouffre, dix citoyens courageux s'y précipitent pour le sauver, et ils périssent souvent avec lui; lorsqu'un vaisseau est pris, engagé dans les glaces à deux mille lieues de la métropole, on dépèche dix équipages, on expose l'existence de milliers d'hommes pour le dégager ou rechercher les épaves du navire, les ossements des naufragés; et, avec une armée de près de 180,000 soldats en formation, avec est esprit de vengeance patriotique qu'un échec donne toujours aux hommes de notre nation, neus irions abandonner 150,000 Français en proie à toutes les tortures de la faim, de la capitulation et de la captivité, saus avoir rien tènté, rien pour les sauver?

(A suivre)

## M. OZENNE ET LES TARIFS

Sous ce titre, le Nouvelliste de Rouen publie l'article suivant :

On lira dans le compte-rendu de la dernière séance de la chambre de commerce, que nous publions plus loin. (1) les détails donnés par M. Lamer sur les démarches faites par les différents centres cotouniers auprès du ministre du comm-ree, démarches dont nous avons déjà entrenu nos lecteurs.

Nos informations particulières nous permettent de compléter les renseignements communiqués à la chambre de commerce. Nous apprenens, en effet, que la commission internationale, après la séance consacrée à l'industrie cotennière et dans l'aqueile elle a entendu MM. Cordier, Leurent et Lamer, a pris des résolutions contraires aux dépositions cependant si concluantes qu'elle venait d'entendre, et a préparé un tarif d'équivalents inférieur à celui qui a été voté par l'Assemblée nationale.

M. Ozenne est parti de nouveau pour Londres. Redevenu négociateur, il a emporté de nouvelles instructions conformes à ses conclusions comme délégué français à la commission internationale, et il doit chercher à obtenir de l'Angleterre son assentiment à l'application des taxes qui résultent de la loi du 26 juillet, en offrant de diminuer de 35 0/0 les tarifs compensateurs votés en même temps par l'Assemblée nationale. Ce qui se passe en cette circonstance confirme nos derniers avis. Il n'est plus contestable que le traité dont on nous a déjà annoncé tant de fois la conclusion ne soit encore à faire. Ce cui est vroi, etst qu'elers que le gouverrant et angluis ne nous a jusqu'à présent cheschemin des acordé, nous déjà fait d'énonnes concessions et que nous lui en offrons aujourd'hui de nou-

Ce qui nous frappe et nous étonne, c'est qu'alors que nous sommes à la veille de retiouver notre liberté douanière du côté de l'Angleterre, le gouvernement français persiste à vouloir assurer à ce pays des avantages considérables, sans même rechercher rieu de semblable pour nous. En effet, après avoir promis le traitement de la nation la plus favorisée, après avoir renoncé même à la loi sur la marine marchande, le gouvernement offre aujourd'hui d'appliquer la loi du 26 juillet de telle façon que l'industrie française ne retrouverait pas daus les droits équivalents la compensation des taxes qu'elle aunait à payer sur ses matières premières; c'est à-dire qu'il en résulterait une prime en faveur de la production augraise.

En échange de concessions aussi considédérables, d'avantages aussi sérieux offerts à l'Augleterre, nous cherchons inutilement quelle part nous est réservée, et nous voyons, au contraire, par le texte du projet de traité, qu'on ne demande absolument rien pour notre pays.

M. Ozenne, qui depuis dix-huit mois négoci- pour arriver à ce résultat, tout en annonçant régulièrement qu'il poursuit ses efforts avec succès, nous paraît avoir compromis la responsabilité du gouvernement français, et sacrifié des intérêts d'autant plus considérables qu'ils ont déjà sérieusement

 Le Journal de Roubaix a publié ce compterendu dans son numéro du 11 Décembre souffert par suite de tous les évènements qui ont éprouvé notre malheureux pays. Nous nous demandons d'ailleurs comment M. Ozenne, qui compose à lui seul pour la France la commission internationale et qui n'a, en cette occasion, d'autre mandat que celui qu'il s'est donné à lui-même par le projet de traité qu'il a rédigé, peut avoir qurité pour détruire en quelques jours des tarifs que les corps les plus compétents de l'Assemblée nationale ont étudié pendant près de dix-huit mois, et qui ont été votés après les travaux les plus sérieux et les rechérches les plus consciencieuses.

Evidemment, le négociateur français a été dominé par le souvenir des errements suivis par l'empire lorsqu'il s'est agi du traité de 1860. Mais aujourd'hui-il faut compter avec la représentation nationale, et nous craignous qu'il n'ait attiré de graves difficultés au gouvernement qu'il représente.

Personne n'a pu oublier de quelle crise nous avons été menacés par la résistance de l'Assemblée à voter la loi sur les matières premières présentée par le gouvernement : aujourd'hui.ce dernier paralt vouloir donner raison à ses adversaires d'alors. Nous-mèmes, nous avions adopté ses idées et défendu son projet. Il avait raison, en effet, en présence de difficultés financières incontestables, de rechercher un mode d'impôt qui permit de frapper les produits importés de l'étranger de taxes équivalentes aux charges que devait supporter notre indust is en France. Il nous serait facile de réproduire les affirmations et les promesses de M. le président de la république et de citer les déclarations du ministre qui possédait alors le portefeuille des finances. Le gouvernement voulait ne pas aggraver toutes les augmentations d'impôts déjà votés et il cherchait à équilibrer par les douanes la mauvaise situation créés à l'industrie par tant d'événements funestes.

Ces projets étai nt conformes aux idés économiques que nous avons toujours défendues. Mais si le gouvernement modifie son premier projet, s'il le dénature en maintenant 1 s taxes que nous devons acquitter et en supprimant ou en diminuant les compensations qui devaient nous être assurées. c'est-à-dire s'il frappe la production française en favorisant l'industrie étrangère, aous n'héstierons pas alors à combattre un système absolument contraire à celui que nous avons défendu et dont l'application consomme, ait la ruice de notre in-lustrie.

merait la ruine de notre in-lustrie.

Nous n'hésiterous pas à déclarer que nous avons eu tort, non pas d'accueillir un projet qui était véritablement favorable à l'industrie, mais de croire aux déclarations et aux promesses du gouvernement. Evidemment, tout le parti économique qui a souci des intérêts français partagera notre manière de voir, et lorsque le gouvernement viendra demander à l'Assemblée nationale de modifier dens con essence même, en l'aggravant, un système qu'elle à si l'flicilement accepté, il trouveus ses anciens adversaires renforcés du plus grand nombre de ses amis d'autrefois

La question est donc des plus graves et le gouvernement, nous l'espérons, avant d'affronter une lutte dans laquelle il voudrait faire triompher une doctrine contraire aux intérêts de son pays, réfléchira à la situation que lui à faite son négociateur et se décidera à confier à d'autres la défense d'un immense intérêt national.

G. AUDEMARD.

On lit dans l'Officiel que M. Fournier est demeuré ctranger à l'incident qui a amené la démission de M. pe Bourgoing.

## LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Ronbaix.)

Paris, 3 janvier.

Le Journal officiel dément que la démission de M. de Bourgoing ait eu lieu à la suite des dissidences avec M. Fournier. J'ai reçu de Rome des lettres qui confirment cette assertion. M. Thiers et M. de Rémusat sont seuls responsables de ce fâcheux incident. M. Fournier et M. de Bourgoing étaient convenus que le statu quo relatif à l'Orénoque serait maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1874. Ce serait M. Nigra qui, à Paris, aurait persuadé à M. de Rémusat que le gouvernement de Victor-Emmanuel verrait avec

de à bord de son bâtiment, quoiqu'il ne soit qu'une frégate, mais le commandant Briotayant eu connaissance des instructions qui modifiaient, d'une manière blessante pour le Saint-Père, l'attitude gardée jusqu'à ce jour par l'équipage de l'Orénoque, a demandé, assure-t-on, à être remplacé.

L'aviso à vapeur, l'*Utile*, doit partir prochainement de Toulon pour ravitailler l'*Orénoque*.

M. Thiers attend patiemment l'arrivée de M. de Corcelles pour essayer d'arranger cette affaire, avant le retour de l'Assemblée, afin d'éviter une interpellation qui ne manquerait pas de démontrer que la diplomatie de la République de M. Thiers n'est pas plus intelligente des véritables intérêts français que celle de l'Empire et du gouvernement du 4 septembre.

M. Casimir Périer continue, dit-on, à utiliser ses vacances, en essayant de propager l'amour de la République.

La sous-commission pour la responsabilité ministérielle ne sera pas en mesure de déposer son projet et son rapport avant le milieu de janvier.

M. Thiers a eu, hier, une conférence avec M. de Chasseloup-Laubat, le rapporteur de la commission des 45 pour la loi militaire, dont la première partie doit être discutée après le projet de la loi sur l'instruction primaire. M. Thiers n'a pas encore adopté toutes les idées de la commission.

Les directions d'artillerie, qui étaient au nombre de 10, vont être portées à 90

Les communards, dans le département du Cher, s'étant mis à lacérer les affiches du discours de M. Dufaure, le général Ducrot a envoyé l'ordre à la gendarmerie d'arrêter tout individu se livrant à cet exercice.

Nous sortons de l'atelier de M. Louis Veray, émerveillés du buste en marbre de M. la comte de Chambord auguel cet éminent artiste met la dernière main. En effet, pour reproduire avec cette fidélité saisissante, cette auguste physionomie, il ne suffit pas d'etre un sculpteur consommé dans les plus délinates recherches de l'art. l'auteur des endormie, du Brave chevalier de Crillon, de la Résignation des frontons du Louvre. de l'Amour à l'affût, de l'Arlésienne, etc., etc., qui lui ont valu les récompenses à la suite de nos expositions nationales des beaux-arts, n'eut pas atteint cette hauteur, si le cœur n'avait conduit son eiseau.

Les principaux organes de la presse monarchique ont déjà annoncé l'apparition de ce buste, qui doit avoir une destination qu'il ne nous est pas permis de révéler.

En effet, M. Veray, cédant au désir de ses amis qui avaient à cœur de propager son œuvre, a fait exécuter deux réductions de son magnifique buste et les a fait couler en bronze, en albâtre steariné et en plâtre. De plus, il a l'intention de reproduire par le moulage le grand buste original, afin de satisfaire aux demandes qui lui ont été faites. Pour sonscrire on peut s'adresser au bureau de l'Union, rue de la Vrillière, 2.

Voici les prix : le transport et l'emballage sont à la charge de l'acheteur.

Bronze, grande réduction 100 fr.; id. petite, id. 50 fr. — Albâtre stéariné, grande réduction, 20 fr.; petite id. 15 ir. — Albâtre simple, grande réduction, 45 fr. — Plâtre simple, petite réduction, 40 francs.

trouve ainsi dans la nécessité de défendre tout autant les intérêts de la ville que ceux des hospices, que, d'ailleurs, un projet de loi en délibération à l'Assemblée, vationale réglait à nouveau la composition des administrations hospitalières, et allait sans doute mettre prochainement fin à son mandat, que, dans ces conditions aléatoires, il ne croyait pas devoir poursuivre une discussion qui engageait si gravement l'avenir, et pensait au contraire devoir laisser à l'administration qui lui succéderait le soin de trancheres importantes questions, qui ne sont pas seulement des questions du moment, mais avant tout des questions de principes.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur,
l'assurance de notre considération distinguée.

guée.

» GRIMONPREZ-CAVROIS,
L. WATINE-WATTINNE,
Membres de la Commission des hospices.
» Roubaix, 3 janvier 1873.

Commission des hospices. Extrait du procès-verbal de la séance du 24 décembre 1872.

Présents: MM. Grimonprez-Cavrois, Louis Watine et Deiporte Bayart. Monsieur Pierre Catteau absent.

Monsieur Pierre Catteau absent.

Monsieur Grimonprez - Cavrois propose
l'adoption du rapport suivant :

Messieurs,

Nous avons été appelés à délibérer sur les observations présentées au Conseil municipal par la commission des finances dans sés rapports relatifs 1° au compte administratif de la commission des hospices pour l'exercice 1871; 2° aux chapitres additionnels au budget de 1872, et 3° au budget de l'exercice 1873. Nous prendrons donc ces divers rapports dans leur ordre naturel en commençant par le compte administratif.

Tout en rendant justice à l'exactitude et

Tout en rendant justice à l'exactitude et à la régularité des comptes, le rapporteur accuse l'administration, d'avoir dépensé irrégulièrement une somme de cent treute cinq mille soixante-treize francs dix-neuf centimes, et il appuie son assertion sur ce que le Conseil municipal n'aurait pas voté de crédit.

A ceci nous répondons que ces restes à payer proviennent, partie de l'exercice de 1870, et partie de l'exercice 1871.

Or, nos budgets établis avant le budget

Or, nos budgets établis avant le budget municipal, ont été soumis au conseîl, qui, par un avis favorable, a provoqué l'approbation préfectorale; nous en avons en mains la preuve matérielle.

preuve matérielle.

It ne nous appart nait pas de rechercher si ces avis et approbations pouvaient avoir été irrégulièrem nt donnés, comme on semble vouloir l'insinuer aujourd'hui. Jamais, du reste, neus n'avons été avisés que le Conseil municipal nous refusait le subside l'emandé, et nous devions croire le contraire, puisque ce conseil émettait un avisfavorable sur notre budget tel qu'il était établi.

L'argumentation de M. le rapporteur du

Conseil municipal pêche done par sa base, et s'écroule d'elle-même; car, pour l'administration d's hospices, les crédits étaient régulièrement ouverts par l'approbation de ses budgets, et elle ne peut être accusée d'avoir fait des dépenses irrégulières, puisqu'elle n'est point sortie des limites de ces budgets, quoique l'administration municipale lui ait cependant imposé des dépenses sans crédits ouverts, en traitant, sans avoir pris préalablement son avis, avec l'administration de la guerre, pour la réception à l'hôpital, à titre gratuit, des militaires blessés. Aujourd'hui, on refuse aux hospices les subsides promis, et on prétend faire retomber à leur charge des frais qui ont été imposés par l'administration municipale. Et pourtant, par décision en date du 6 juillet 1847, le Conseil municipal, adoptant les conclusions de la délibération de l'administration des hospices du 14 juin précédent, mettait à la charge de la ville toutes les dépenses de l'hôpital.

dépenses de l'hôpital.

L'argementation du rapport sur les chapites additionnels étant établie sur les mêmes bases, la réponse doit naturellement être la même.

Quant au vœu contenu dans le dernier paragraphe, nous le considérous simplement comme impraticable; les revenus de l'hospice étant de beaucoup insuffisants, il faudrait, pour y donner la suite qu'il comporte, entamer largement la dotation des pauvres, ce qui serait, à tous les points de vue, une mesure déplorable.

L. rapport sur le budget de 1873, dont il ne devrait point étre question (ce budget